



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Les IA-IPR de langues
vivantes
Académie d'Aix-Marseille
Mél.
ce.ipr
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix-en-Provence, le 4 avril 2018

Les IA-IPR de langues

à Mesdames et Messieurs les coordonnateurs

à Mesdames et Messieurs les examinateurs au
baccalauréat

s/c
de Mesdames et Messieurs les proviseurs de
lycées généraux
et de Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements privés.

Objet : Lettre de cadrage pour les épreuves du baccalauréat (oral série L)

Plusieurs rappels à ce sujet nous paraissant nécessaires, nous invitons les coordonnateurs de chaque équipe disciplinaire de langues vivantes à transmettre aux enseignants de leur établissement les préconisations ci-dessous.

Texte de référence :

[Note de service n° 2013-176 du 14 novembre 2013](#) relative aux épreuves de langues applicables au baccalauréat de la série L à compter de la session 2014, BO n° 43 du 21 novembre 2013.

Présentation des dossiers :

Nous proposons aux enseignants qui le souhaitent d'indiquer en face de chaque document l'approche qui a présidé à son étude en classe.

Exemples :

- le document A a été étudié **dans son ensemble** ; en revanche, le document B a été abordé uniquement **en contrepoint** du document A, dans une démarche comparative.
- le texte, assez long, n'a pas été traité de façon uniforme : la première partie a fait l'objet d'un **commentaire détaillé**, le corps du texte a donné lieu à une **lecture cursive**, la conclusion à une **étude approfondie**.

Le professeur peut simplement faire figurer des indications :

- lecture cursive,
- commentaire par axes en donnant le ou les axes privilégiés, ou la focalisation choisie (relations entre les personnages, etc.).

La liste des documents ne doit pas comporter d'avis sur le candidat. **En revanche, elle peut mentionner un parcours spécifique de nature à moduler les exigences de l'examineur.**



2/3

Lors de l'épreuve, aucun propos désobligeant ne saurait être tenu au candidat sur sa prestation, ses documents, sa liste ou sur les enseignements qu'il a reçus pendant l'année.

La bienveillance envers les candidats et le respect absolu de leur prestation sont des attitudes inhérentes à tout examen, requises par le BO et attendues chez l'examineur.

En cas d'irrégularités, il conviendra de les signaler sur le procès-verbal.

Nous rappelons que, pendant le temps de préparation et pendant l'épreuve, le candidat conserve les documents, que ce soit pour la LVO, pour la LVA ou pour la LELE.

Le « document personnel » pour l'épreuve de LVA ne peut pas avoir été écrit par le candidat lui-même.

Une harmonisation quotidienne avant et après la journée d'épreuves est obligatoire entre les différents examinateurs d'une même discipline, dans un même centre. En début de journée, cette réunion doit permettre d'harmoniser les grilles d'évaluation pour une même épreuve ; en fin de journée, les examinateurs échangent sur les cas qu'ils ont pu rencontrer et vérifient l'adéquation de leurs attentes et de leur notation.

Il est de la responsabilité de chaque examinateur de connaître les modalités des épreuves pour lesquelles il est convoqué. Afin d'éviter tout litige ou difficulté, nous vous invitons à vous munir du ou des BO relatifs aux épreuves qui vous incombent.

Rappel de la durée des épreuves :

Épreuve	Temps de préparation	Déroulé de l'épreuve	Niveau d'exigence attendu (CECRL)
LV1 seule	10 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation	niveau B2
LV2 seule	10 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation	niveau B1
LV1 + LVA	10 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation*	niveau C1
LV2 + LVA	10 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation*	niveau B2
LV1 + LELE	10 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation	niveau B2



3/3

		5 min d'exposé + 5min d'interaction**	
LV2 + LELE	10 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation 5 min d'exposé + 5min d'interaction**	niveau B1
LV1 + LVA + LELE	10 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation 5 min d'exposé + 5min d'interaction**	niveau B2 à C1 niveau B2
LV2 + LVA + LELE	10 min	10 min d'exposé + 10 min de conversation 5 min d'exposé + 5min d'interaction**	niveau B1 à B2 niveau B1
LV3 seule	10 min	10 min d'exposé + 10 min d'interaction	niveau A2

* à l'oral, l'épreuve LVA1 ou LVA2 se substitue à celle de la LV1 ou LV2

** L'oral de LELE est accolé à celui de LV obligatoire mais il est distinct de ce dernier (il n'y a plus de temps de préparation pour LELE).

Attention : pour l'épreuve de spécialité, le candidat doit choisir entre une LV1 approfondie, une LV2 approfondie et une LV3. Si le candidat a choisi comme épreuve de spécialité une LV3, il ne peut pas la choisir comme épreuve facultative.

A titre indicatif, vous trouverez en annexe* des matrices pour la présentation des listes à remettre à vos élèves pour les différentes épreuves orales.

A toutes et à tous, nous souhaitons bon courage pour la prochaine session.

Les IA-IPR de langues

* Epreuve orale de LV Série L LVO
Epreuve orale de LV Série L LVA
Epreuve orale de LV Série L option LELE